

L'ONU « consternée » par la colonisation ? Exigeons des actes !



Dans une déclaration adoptée lundi dernier, le Conseil de Sécurité de l'ONU s'est dit « consterné » par la poursuite de la colonisation par Israël du territoire palestinien occupé. C'est bien le moins, et on aurait pu attendre du Conseil de Sécurité une résolution contraignante, mais elle a été rendue une fois de plus impossible par le droit de veto des États-Unis. La colonisation de peuplement est un crime de guerre, qui se déroule en Palestine sous nos yeux depuis des décennies : la population palestinienne subit des déplacements forcés, le pillage et la dépossession de ses terres et de ses ressources, les attaques répétées des colons et de l'armée israélienne, et une occupation militaire impitoyable, meurtrière et sans fin pour protéger et accroître la colonisation. C'est une composante flagrante et hideuse du régime d'apartheid infligé par l'État d'Israël à la population palestinienne dans son ensemble.

Devant l'inaction des États et de l'Union européenne, des citoyens européens sont passés aux actes par une Initiative Citoyenne européenne (ICE), en demandant à la Commission européenne d'agir dans son domaine de compétence et d'interdire le commerce avec les colonies.

Si le million de signatures requis au niveau européen n'a pas été atteint, c'est un mouvement puissant qui s'est ainsi exprimé. La coalition qui s'est constituée a réuni de très nombreux partenaires au niveau européen, et rien

qu'en France une trentaine d'organisations dont les principaux syndicats, des associations de défense des droits humains et plusieurs partis politiques. En France, ce sont près de 100.000 citoyens (98.200) qui ont signé.

Alors que le nouveau gouvernement israélien a inscrit la colonisation de peuplement au premier rang de ses priorités, l'inaction n'est plus une option. L'AFPS exige en premier lieu des sanctions contre Israël et la protection du peuple palestinien. La fin de toute complicité avec la colonisation doit aussi s'imposer à toutes les parties prenantes. Les entreprises, notamment Carrefour et les entreprises impliquées dans le tramway de Jérusalem, ainsi que toutes les institutions financières, doivent mettre fin à toute activité avec des partenaires impliqués dans la colonisation.

En ce qui concerne le commerce avec les colonies, l'exigence posée par l'Initiative Citoyenne européenne vis-à-vis de la Commission européenne demeure. Celle-ci doit se doter d'un cadre législatif pour interdire tout commerce avec les colonies. Quant aux États européens dont la France, ils doivent intervenir vigoureusement auprès d'elle pour qu'elle agisse dans ce sens, comme ils l'avaient déjà fait en 2015 pour l'étiquetage des produits des colonies. Faute de réponse satisfaisante de la Commission Européenne, ils devront envisager des mesures au niveau national pour ne pas se rendre complices des crimes commis par l'État d'Israël.

Le Bureau national de l'AFPS, le 22 février 2023